



## DEMANDE DE SUBVENTION ELECTRIFICATION PARKING COLLECTIF (ELPK)

### Bénéficiaire de la subvention

---

#### Contact

Type de contact       Particulier     Société

Civilité : ..... Nom : ..... Prénom : .....

#### Adresse

Pays : .....

Chez (c/o) : .....

Complément : .....

Rue, n° : .....

Case postale : ..... NPA : ..... Lieu : .....

#### Coordonnées

Téléphone : ..... E-mail : .....

### Mandataire

---

#### Contact

Type de contact       Particulier     Société

Civilité : ..... Nom : ..... Prénom : .....

#### Adresse

Pays : .....

Chez (c/o) : .....

Complément : .....

Rue, n° : .....

Case postale : ..... NPA : ..... Lieu : .....

#### Coordonnées

Téléphone : ..... E-mail : .....



### Bâtiments concernés par la demande

EGID	Adresse

### Caractéristiques de la subvention

Nom du projet : .....

Descriptif succinct du projet

Types de projets :

Pré-équipement avec  Bornes individuelles

Bornes mutualisées en ouvrage

Bornes mutualisées en extérieur

Système projeté de stationnement       Attribué       Mutualisé       Mixte

Nombre de places pré-équipées

EGID	Nombre de logements	Nombre de places de parking	Nombre de places électrifiées	Dont nombre de places mutualisées	Dont nombre de places électrifiées attribuées

Nombre de bornes individuelles installées lors de l'électrification du parking (5 à 30) : ...

Bornes mutualisées installées (1 à 5)

EGID	Bornes mutualisées en ouvrage	Bornes mutualisées en surface

Système projeté de gestion de charge       Dynamique       Statique



Coût projeté des travaux (CHF) : .....

Date projetée des travaux : .....

Financement par tiers investisseur  Oui  Non

Nom du tiers investisseur : .....

## Subvention électrification des parkings collectifs

### Principes :

L'Etat de Genève accorde une subvention pour l'installation d'une infrastructure de recharge électrique pour véhicules de type "plug-in" (c'est-à-dire avec une prise de recharge), qu'il s'agisse de véhicules 100% électriques ou hybrides rechargeables. La subvention est attribuée par place de stationnement électrifiée dans les immeubles d'habitation situés dans le canton de Genève.

On entend par infrastructure de recharge l'équipement électrique qui va du raccordement au compteur électrique aux places de stationnement (niveau C1 et C2 du cahier technique SIA 2060).

- Les travaux de raccordement au compteur, l'achat et l'installation de l'infrastructure sont subventionnés. Toute demande de puissance complémentaire est exclue de la subvention. La subvention n'est accordée qu'une fois par bâtiment d'habitation (EGID)
- Le nombre minimum de places électrifiées est de 5
- Le montant par place électrifiée est dégressif
- La subvention n'excède pas le 50% des frais effectifs
- Le montant maximum est de 20'000.- chf par parking équipé

L'Etat de Genève accorde également une subvention pour l'installation de bornes individuelles si celle-ci est concomitante au pré-équipement du parking.

- Le nombre minimum de bornes individuelles installées est de 5 et le nombre maximum est de 30
- La subvention n'excède pas le 50% des frais effectifs
- La subvention est de maximum 1'000.- chf par borne individuelle.
- Le montant maximum est de 30'000.- chf par parking équipé avec la subvention borne

Une subvention peut également être demandée pour l'installation de bornes mutualisées en ouvrage ou en surface avec ou sans le pré-équipement

- Le nombre de bornes mutualisées installées est compris entre 1 et 5
- La subvention est de maximum 2'000.- chf par borne mutualisée.
- La subvention n'excède pas le 50% des frais effectifs
- Un cumul est possible avec la subvention pour les bornes individuelles mais le plafond global n'excède pas 30'000.- chf par bâtiment.

Dans le cadre d'une subvention comprenant des bornes individuelles et mutualisées, celles-ci représentent au maximum :

- 20% de la capacité totale du parking pour les places équipées de bornes individuelles
- 10% de la capacité totale du parking pour les places équipées de bornes mutualisées.

### Pièces à fournir :

- Le présent formulaire
- Devis du projet
- Descriptif complet du projet
  - Modèle d'affaire avec les éléments minimums suivants:
    - Coût de l'infrastructure projetée
    - Coût de la borne compatible
    - Frais unique d'activation (variantes avec et sans subvention)
    - Contrat mensuel utilisateur (variantes avec et sans subvention)
    - Coût du kWh (prix du marché ou prix majoré) variantes avec et sans subvention
    - Plan de masse
    - Description des bornes (Fiche technique)
- Contrat de mandat signé par le propriétaire ou la régie
- Courrier d'accompagnement



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'économie, de l'emploi et  
de l'énergie

**Envoyer par Email la demande complète de subvention à :**

[subvention.electromobilite@etat.ge.ch](mailto:subvention.electromobilite@etat.ge.ch)

**ou par courrier :**

Office cantonal de l'environnement - SABRA  
Avenue de Sainte-Clotilde 23  
Case postale 78  
1211 Genève 8

Par la présente signature je confirme avoir lu et accepté les conditions générales ainsi que les conditions spécifiques aux différentes requêtes de subvention et m'engage à fournir des informations correctes et précises.

Date et Signature :

*Cadre destiné à l'administration*  
*Subvention décidée et remarques:*